

## Accès à l'application eChasse

- Vous devez être en possession d'un compte AGOV, SwissID ou IAM.
- Vous ne pouvez pas commander pour une tierce personne avec votre compte. Chaque chasseur doit avoir son propre compte.
- Vous pouvez utiliser votre numéro de téléphone ou votre email pour créer un compte pour une tierce personne. Pour les comptes AGOV et SwissID, vous devrez être en possession d'une pièce d'identité de la personne concernée.
- Quelque soit le compte choisi, vous recevrez un code de confirmation par voie postale sous quelques jours.
- Les confirmations de compte SwissID peuvent prendre jusqu'à 48h.
- Lors de l'utilisation de votre compte AGOV ou SwissID, vous devez télécharger une application sur votre smartphone. Elles permettent de confirmer votre identité à chaque fois que vous vous authentifiez.

○ AGOV :



SwissID :



- Pour toute question complémentaire concernant la création d'un compte ou un problème, vous pouvez contacter le support au 027 607 31 31.

## Commande du permis de chasse

- La coche pour l'inscription du tirage au sort bouquetin apparaît à la suite des types de permis. Vous devez indiquer être membre de votre diana ET avoir choisi un type de permis.
  - Dès la commande du 50e permis, le tarif est automatiquement adapté.
  - Lors de la commande du 40e permis, le choix du permis gratuit est disponible à la suite des types de permis. Attention une commande d'une valeur de CHF 0.00 ne peut pas être passée pour des raisons technique (permis gratuit + membre d'une diana + RC privée). Veuillez nous transmettre votre formulaire de commande papier avec les annexes utiles. Les frais pour la commande papier ne seront évidemment pas retenus.
  - Les commandes en 2 fois sont possibles. Attention toutes fois, pour des raisons techniques un permis A ou B ne peuvent pas être transformés en permis A+B ou G.
  - Les annexes doivent être au format « .pdf ».
  - Lorsque la commande est correctement effectuée et payée, vous êtes dirigé vers une page « Confirmation de paiement » avec les informations suivantes :
    - Numéro d'ordre
    - Montant du paiement
    - Numéro de quittance
    - Récapitulatif de la commande
- Vous recevez également instantanément un mail de confirmation de commande. Si ce n'est pas le cas, le paiement n'a pas été effectué. Veuillez vous référer à la section « Paiement du permis ».
- Si après avoir effectué votre paiement, vous revenez vers la commande du permis et que votre commande est toujours dans le panier, voir le 3<sup>e</sup> point de la section ci-après.

## Paiement du permis

- Le paiement du permis ne doit pas être effectué par virement bancaire. Vous avez l'obligation en fin de processus de le payer avec les moyens suivants :
  - PostFinance e-finance
  - Twint
  - Carte de crédit/débit
  - PostFinance Pay
  - Carte PostFinance
- En cas de paiement au préalable, veuillez nous transmettre une copie d'un document comportant les indications suivantes :
  - IBAN
  - Nom Prénom
  - Adresse postale
  - Date de naissance
- Vérifiez auprès de votre établissement bancaire ou via votre eBanking/eFinance :
  - 3D-Secure activé
  - Montant nécessaire disponible
  - Plafond de dépense max supérieur au montant de votre commande